

COMMUNE D'AUJARGUES



Année
2024

Rapport annuel sur la Qualité du Service
Public - Assainissement Collectif

Rapport du **Maire** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

1.1) Organisation administrative du service.....	6
1.2) Conditions d'exploitation du service	6
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation	6
1.4) Patrimoine du service.....	7
1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0).....	7
1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement	7
1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement	7
1.8) Volumes facturés	8
1.8.1) Eaux claires parasites	9
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte	10
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	10
1.10.1) Traitement des effluents.....	10
1.10.2) Prescriptions de rejet et performances	11
1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0).....	12
1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement.....	12
1.10.5) Consommation électrique du traitement.....	12
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	14
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif	14
2.3) Recettes d'exploitation	15
3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	17
3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)	17
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	18
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	18
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	18
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	18
3.7) Interventions du délégataire	19
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	21
4.2) Etat de la dette.....	21
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice	21
4.4) Durée d'extension de la dette de la collectivité	21
4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	21
4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	21
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	23

Glossaire

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande biochimique en oxygène

MES : Matières en suspension

NTK: Azote Kjeldhal

NGL: Azote global

Pt : Phosphore total

TMS : tonne de matière sèche

SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

Indicateurs applicables en assainissement collectif

à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P258.1 : taux de réclamations

1) CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1) Organisation administrative du service

Le service public de l'assainissement collectif est composé de la Commune d'AUJARGUES.

La Commune est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations,
- Postes de relèvement,
- Station d'épuration, etc.

Elle définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions de réseau, etc.

Elle prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations (tronçons de plus de 3m) et du génie civil des ouvrages.

Elle choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, elle met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Elle organise le contrôle de la bonne application du contrat ;

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet **01 Janvier 2014**. La durée du contrat est de **12 ans**. Il prend fin le **31/12/2025**. La délégation est un affermage.

Il existe un règlement du service d'assainissement qui a été approuvé par la Collectivité par délibération en date du 06 Novembre 2013.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances client	X	

Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
Renouvellement	Des branchements isolés	X	
	Des branchements		X
	Des tampons (hors programme de voirie)	X	
	Des clôtures	X	
	Des collecteurs > 3m		X
	Des collecteurs < 3m	X	
	Des équipements électromécaniques	X	
	De la station d'épuration		X
	Des canalisations au-delà de 3m y compris accessoires		X
Prestations particulières	Curages préventifs hydrodynamiques (20 % par an)	X	
	Curage curatif	X	
	Traitement des boues	X	

1.4) Patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage
Collecte des eaux usées	6 097 ml de canalisations gravitaires
Refoulement	171 ml de refoulement
Relèvement des eaux usées	4 postes de relèvement et de refoulement
Epuration des eaux usées	1 station d'épuration d'une capacité de 1 300 EH.
Branchements	435 branchements raccordés

1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert en 2024, 939 habitants.

1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

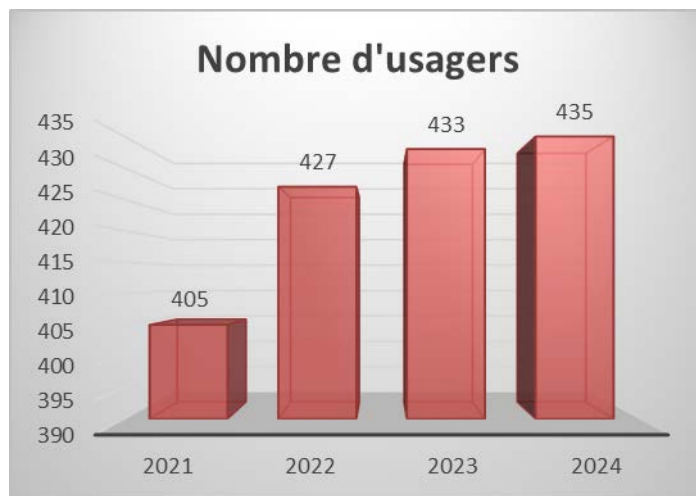
Aucune autorisation de déversements d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la collectivité.

1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement

Branchements raccordés	2022	2023	2024	Variation N/ N+1
Nombre abonnements domestiques	427	433	435	0,46%

Sur 2024, il y a eu 2 nouveaux abonnés.

Branchements/abonnés	2021	2022	2023	2024	Variation en % N/N-1
Nombre d'abonnés assainissement collectif	405	427	433	435	0,46%



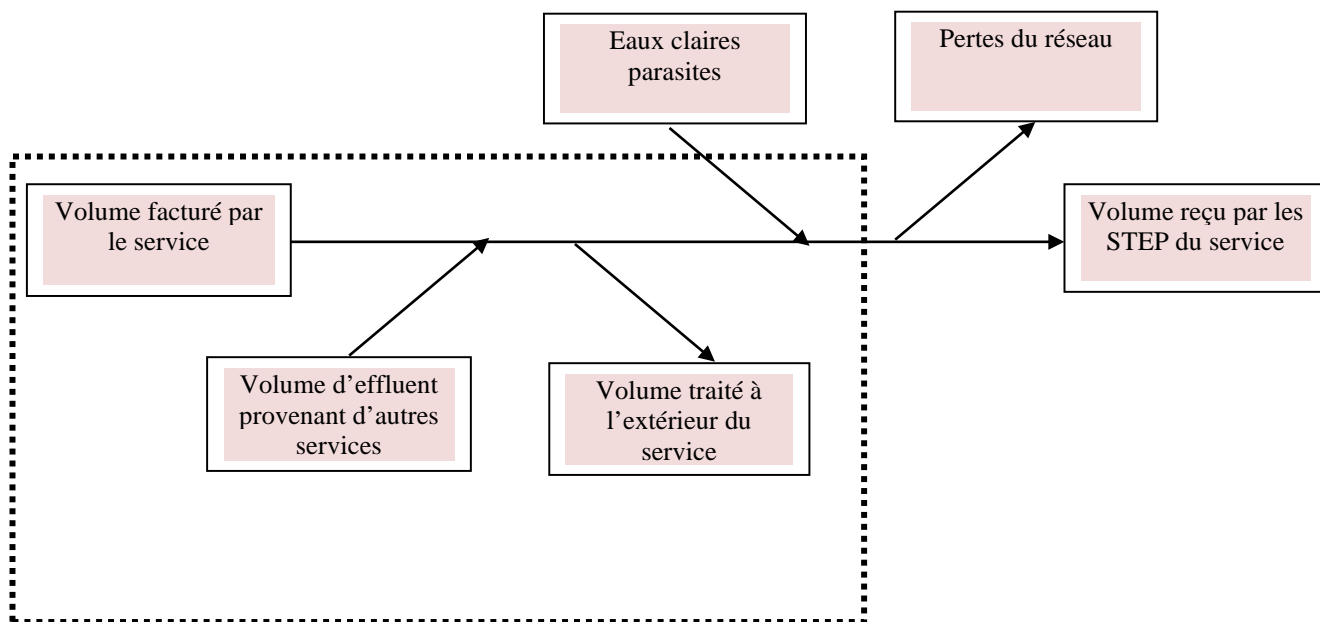
1.8) Volumes facturés

Volumes facturés [m ³]	2021	2022	2023	2024	Variation en % N/N-1
Abonnés domestiques	34 588	37 342	34 578	33 796	-2,26%
Abonnés non domestiques	0	0	0	0	
Total	34 588	37 342	34 578	33 796	-2,26%

Évolution des volumes assujettis assainissement (m3)

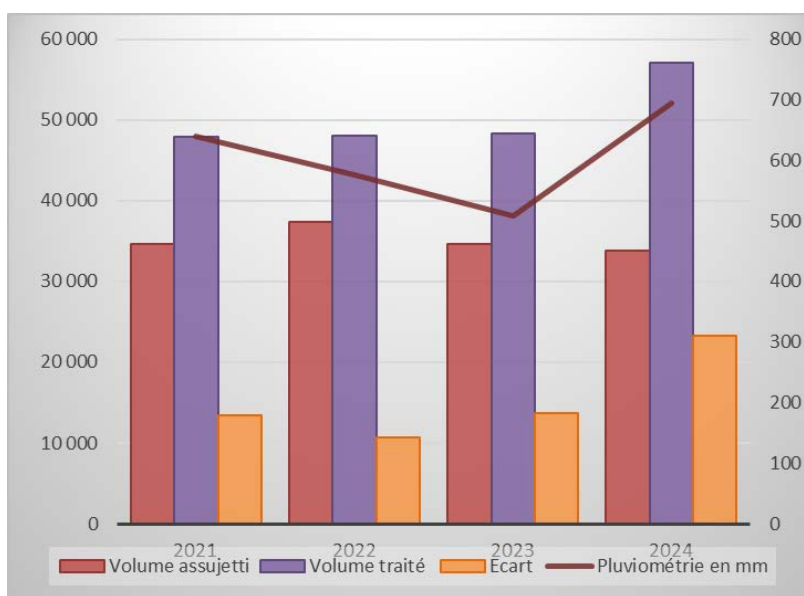


Origine des eaux



1.8.1) Eaux claires parasites

	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Volume assujetti	34 588	37 342	34 578	33 796	-2,3%
Volume traité	47 940	48 065	48 259	57 078	18,3%
Écart	13 352	10 723	13 681	23 282	70,2%
Pluviométrie en mm	640	576	508	695	36,81%



L'écart entre les volumes traités et les volumes facturés a augmenté sur 2024, sachant que la pluviométrie a fortement augmenté. Il y a un volume d'eaux parasites persistant .

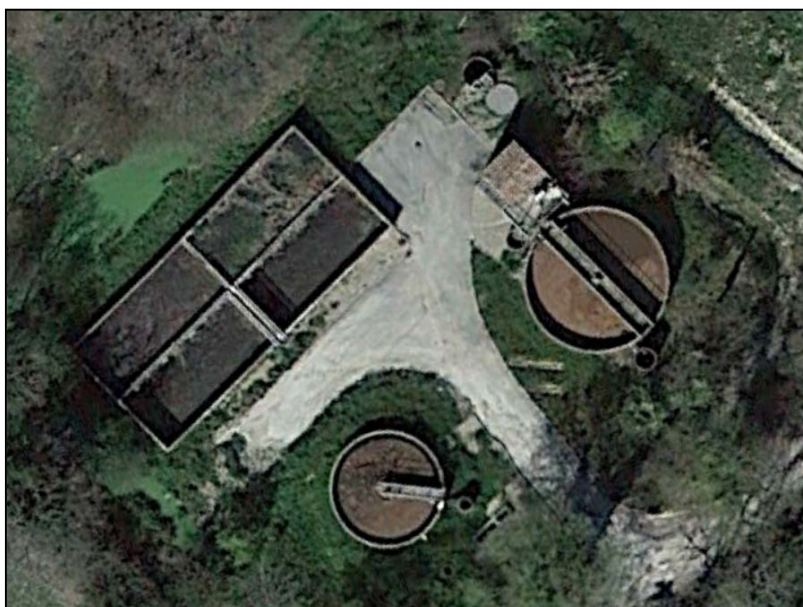
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

	Linéaire (km) 2022	Linéaire (km) 2023	Linéaire (km) 2024	Variation en %
Réseau séparatif	6,118	6,189	6,097	-1,5%
Réseau unitaire	0	0	0	

1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.10.1) Traitement des effluents

Désignation	
Lieu implantation	Aujargues
Capacité nominale	1 300 Equivalent Habitants
Procédé	Boues activées aération prolongée
Date mise en service	2005
Charge nominale hydraulique	200 m ³ /j
Charge nominale en DBO5	78 Kg/j
Niveau de rejet	D4 – NK1
Filière boues	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Ruisseau fond de gaillarde



1.10.2) Prescriptions de rejet et performances

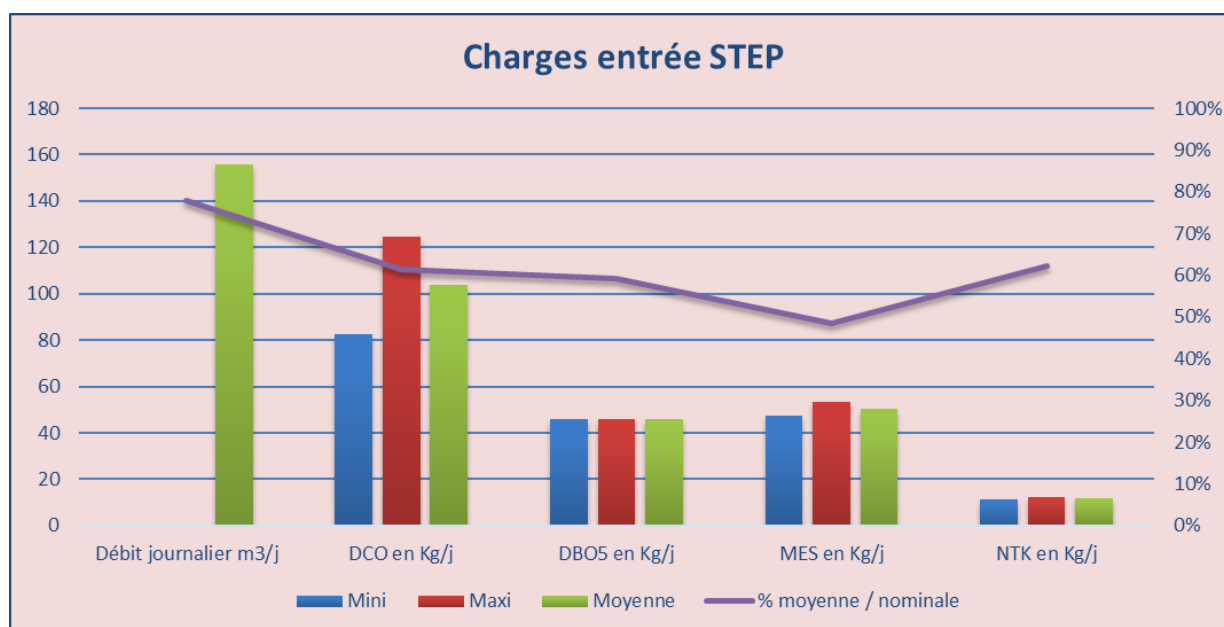
Déclaration de rejet du 01/06/2005 portant autorisation de la station d'épuration de Aujargues avec rejet des effluents dans le milieu récepteur le ruisseau de Fond de Gaillarde, affluent du Rhony .

Paramètre	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO5	25
DCO	125
MES	30
NK1	40

Charges reçues (2 bilans réalisés le 15/02 et 26/09 /2023)

STEP Aujargues	Capacité nominale	Mini	Maxi	Moyenne	% moyenne / nominale
Débit journalier m3/j	200			155,95	78%
DCO en Kg/j	169	82,61	124,8	103,71	61%
DBO5 en Kg/j	78	46,06	46,08	46,07	59%
MES en Kg/j	104	47,62	53,31	50,47	49%
NTK en Kg/j	19	11,37	12,22	11,80	62%

Il y a donc de la marge en termes de capacité épuratoire. En revanche en rapport avec la forte pluviométrie, la capacité maximale a été dépassée 42 fois en 2024, sans impact sur la qualité du traitement .



1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)

Traitement et évacuation des boues	2022	2023	2024	Variation N/N-1 en %
Tonnage total de boues évacuées en tonnes de matière sèche	0,00	27,70	26,50	-4,3%
Tonnage total de boues produites en tonnes de matière sèche	13,500	16,023	17,71	10,5%

Sur 2024, il y a eu le curage et l'évacuation de 2 lits plantés de roseaux, qui étaient remplis à 90 %.

1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement

Les sous-produits évacués sont :

Nature	Unité	2022	2023	2024	Variation N/N-1 en %
Refus dégrillage	Kg	890,00	615,00	0,00	-100,0%

Il n'y a pas eu de produits de dégrillage.

1.10.5) Consommation électrique du traitement

Consommation électrique en KWh					
	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1 (%)
STEP KWh	33 318	36 457	49 043	46 504	-5,2%
Volume traité (m3)	47 940	48 065	48 259	57 078	18,3%
Ramené au KWh/m3					
Rapport STEP kWh/m3	0,695	0,758	1,016	0,815	-19,8%

La consommation globale d'énergie électrique de la STEP, est de **46 504 kWh** soit une baisse de 5.2 % par rapport à 2023, ce qui n'est pas logique puisque le volume traité a augmenté de 18,3 %.

La consommation ramenée au m3 traité a donc fortement baissé à **0,815 kWh/m3**.

2) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité.

Pour les collectivités en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société VEOLIA sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m³)

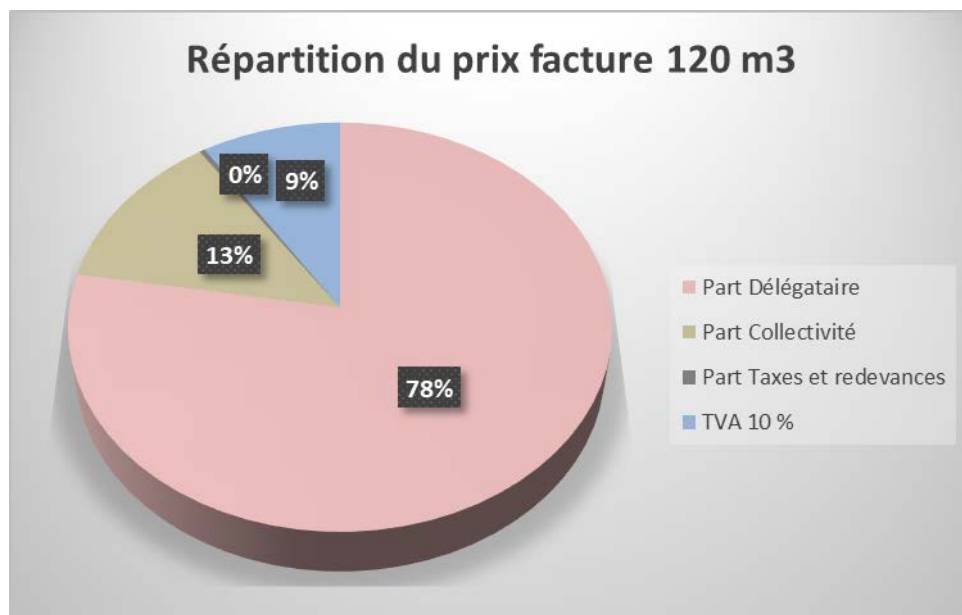
Part Délégataire Assainissement	2024	2025	Ecart
Part fixe	73,56 €	74,09 €	0,7%
Part variable	1,5558 €	1,6003 €	2,9%
Sous-total 120 m3 HT	260,26 €	266,13 €	2,3%
Coût au m3	2,1688 €	2,2177 €	

Part Collectivité Assainissement	2024	2025	Ecart
Part fixe	30,49 €	30,49 €	0,0%
Part variable	0,1143 €	0,1143 €	0,0%
Sous-total 120 m3 HT	44,21 €	44,21 €	0,0%
Coût au m3	0,3684 €	0,3684 €	

Part Taxes et redevances	2024	2025	Ecart
Modernisation des réseaux	0,1600 €		-100,0%
Performance assainissement		0,0100 €	
Sous-total 120 m3 HT	19,20 €	1,20 €	-93,8%

Total facture 120 m3	2024	2025	Ecart	Proportion
Part fixe	104,05 €	104,58 €	0,5%	34%
Part variable	219,61 €	206,95 €	-5,8%	66%
Total HT	323,66 €	311,53 €	-3,7%	
Coût au m3	2,6972 €	2,5961 €		
TVA 10 %	32,37 €	31,15 €		
TOTAL TTC	356,03 €	342,69 €		
Coût au m3	2,9669 €	2,8557 €		

Part Délégataire	260,26	266,13	Ecart
Part Collectivité	44,21	44,21	Ecart
Part Taxes et redevances	19,20	1,20	Ecart
TVA 10 %	32,37	31,15	
TOTAL TTC	356,03 €	342,69 €	
Coût au m3	2,9669 €	2,8557 €	

Répartition de la facture

Le prix global a baissé du fait de la suppression de la taxe pour la modernisation des réseaux, remplacée par celle pour la performance qui est au minimum pour 2025.

2.3) Recettes d'exploitation

Répartition	Recettes liées à la facturation des abonnés			
	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Part Collectivité	15 000 €	13 000 €	16 800 €	29,2%
Part Délégataire	70 200 €	85 000 €	81 800 €	-3,8%
Part Agence de l'Eau	5 000 €	9 000 €	5 700 €	-36,7%



4) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

			Nombre de points	Points obtenus
VP.250	A	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
VP.251	A	Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
VP.252 à 254	B	Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions sur matériaux et diamètre sur au moins la moitié des réseaux Procédure de mise à jour du plan est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire	10	10
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 60 à 69,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 70 à 79,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 80 à 89,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 90 à 94,5 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 95 %	1	1
VP.255	B	Inventaire réseaux avec date et période de pose pour chaque tronçon		
	B	Connaissance pour au moins 50 %	0	0
		Connaissance pour entre 50 % et 59,9 %	10	0
		Connaissance pour entre 60 % et 69,9 %	11	0
		Connaissance pour entre 70 % et 79,9 %	12	0
		Connaissance pour entre 80 % et 89,9 %	13	0
		Connaissance pour entre 90 % et 94,9 %	14	0
		Connaissance pour au moins 95 %	15	15
VP.256	C	Information géographique sur altimétrie, la moitié du linéaire étant renseigné	10	10
VP.256	C	Information sur altimétrie par tranche de 10 % à partir de 50 % de réseau renseigné et jusqu'à 90 %	5	5
VP.	C	Localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs,..)	10	10
	C	Existence et mis à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants (TTT, réseaux)	10	10
	C	Inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de collecte (entre deux regards)	10	0
	C	Inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	10	10
	C	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	0
	C	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans)	10	0
		TOTAL	120	90

3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)

	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Abonnés Assainissement collectif	405	427	433	435	1,41%
Abonnés Eau potable	426	448	453	457	1,12%
Taux de raccordement	95,07%	95,31%	95,58%	95,18%	0,42%

3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

	2022	2023	2024
Taux de conformité bilans en %	100%	100%	100%

3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.

Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Filière : compostage dans site autorisé et agréé,

- Conformité de la filière : oui
- Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : **26.50**

Stockage des boues produites dans les lits plantés de roseaux.

Le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs ci-avant suivant le décret du 2 Mai 2007 :

Thème	Numéro	Indicateur	2024	Unité	Degré fiabilité
Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents	O	O/N	A
Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%	A

A Très fiable - B Fiable - C Peu Fiable

3.7) Interventions du délégataire

Interventions	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Désobstructions réseaux	9	9	15	66,7%
Désobstructions branchements	1	2	2	0,0%
Curage préventif réseau (ml)	1 302	910	950	4,4%

4) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux TTC	Subventions accordées
Néant		

4.2) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaitre les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	100 283,93	89 600,10
Annuité de remboursement de la dette en cours d'exercice	13 264 ,66	14 634,95
Dont en intérêts	1 622,39	3 991,95
Dont en capital	11 642,27	10 643,00

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice

	2023	2024
Montant des amortissements dont	36 000	153 437
Montant subvention transférables	26 845	

4.4) Durée d'extension de la dette de la collectivité

	2023	2024
Encours de la dette en €	100 283,93	89 600
Epargne brute annuelle en €	15 640	41 760
Durée d'extinction de la dette en années	6,41	2.15

4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel TTC
Néant	

4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Néant.

5) ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DASN LE DOMAINE DE L'EAU

**5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
(en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles**

	2023	2024
Nombre d'abandon de créance	0	0
Montant des abandons de créance	0	0
Versement à un fonds de solidarité	0	0
Nombre de demandes reçues	0	0

6) TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice N -1	Exercice N
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	935 hab.	939 hab.
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Aucune	Aucune
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	356,03 €	342,69 €
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,58 %	95,18 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	90	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	27,7 T	26.5 T
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €

7) NOTE LIMINAIRE SUR LE PRIX GLOBAL DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Décomposition facture 120 m3 AEP +EU	1er Jan 2024	1er Jan 2025
Part délégataire		
Du service d'eau potable	150,46 €	153,05 €
De l'assainissement collectif	260,26 €	266,13 €
Part collectivité		
Pour le service d'eau potable	143,00 €	143,00 €
Pour l'assainissement collectif	44,21 €	44,21 €
Agence de l'eau		
Redevance de pollution domestique	33,60 €	
Redevance modernisation réseaux de collecte	19,20 €	
Performance assainissement		1,20 €
Performance eau potable		1,20 €
Consommation eau potable		51,60 €
Autre tiers		
Pour le service d'eau potable	14,40 €	16,20 €
Pour l'assainissement collectif	19,20 €	
TVA		
Pour le service d'eau potable	18,84 €	20,08 €
Pour l'assainissement collectif	32,37 €	31,15 €
Total TTC		
Pour le service d'eau potable	360,30 €	385,13 €
Pour l'assainissement collectif	356,03 €	342,69 €
Total TTC global	716,33 €	727,82 €
Prix au m3 pour 120 m3 € TTC	5,97 €	6,07 €